



CLASSES MUSICALES



1,5 HEURE
PAR SEMAINE



NIVEAU 5EME,
4EME ET 3EME



MATIERE
INCOMPATIBLE

OBJECTIF-FINALITE

Mettre en place un dispositif spécifique pour permettre à l'élève musicien motivé et volontaire de par sa pratique musicale (instrumentale ou vocale...) personnelle dans un établissement artistique spécialisé comme le Conservatoire, les écoles de musique, et autres (associations ou cours particuliers) de pratiquer la musique de façon plus intensive par un enseignement artistique renforcé.

DESCRIPTIF

Favoriser la démocratisation de l'enseignement artistique.

- Participer activement à la formation des élèves au développement de la sensibilité.
- L'apprentissage de la notion d'effort et de rigueur
- Du respect de l'autre
- Le sens du groupe
- L'acquisition de repères culturels et diverses expériences scéniques

CONTENU PEDAGOGIQUE

1 heure d'éducation musicale hebdomadaire (habituelle, celle existante à ce jour)

1 heure 30 de pratique collective (orchestrale et / ou vocale)

Le cours qu'ils continuent à prendre dans leurs divers lieux d'apprentissage avec leurs professeurs spécialistes en instrument et Formation musicale grâce à un aménagement horaire deux fois par semaine.

Ce qui correspond à : 30 ' de cours particulier et 1 h de Formation Musicale (Solfège autrefois) et divers ensemble (classe d'orchestre, chorale et / ou autres pratiques) de Musiques actuelles que peut offrir leurs différentes structures

